



Réponse des CES et IS à la crise relative au covid-19 dans le domaine socio-économique et pour le monde du travail à travers le dialogue social

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire est structuré en 5 sections (pour les institutions nationales), avec exemples des points à prendre en considération dans leurs réponses, si pertinentes.

A) Mesures à l'égard des travailleuses et travailleurs dans l'économie formelle mais aussi informelle

Des mesures spécifiques ont-elles été discutées et prises, au sein de votre institution ou en dehors, pour protéger la santé des travailleurs (nouvelles réglementations, guides préventifs, procédures de contrôle et de surveillance...)? Des problèmes pratiques se sont-ils posés pour leur application (manque de conseils techniques adéquats, difficultés de fournir des équipements de protection...)? Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la conciliation de la vie professionnelle et familiale, telles que la prise en charge des mineurs ou des personnes à charge? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

Réponses :

- Le Gouvernement met en œuvre un programme d'acquisition d'importantes quantités de matériels médicaux de protection et de désinfection qui sont disponibles au niveau des pharmacies à coût substantiellement subventionné.
- En outre des organismes non étatiques et des structures caritatives acquièrent et mettent à la disposition des travailleurs notamment ceux du secteur informel, des matériels de protection et de désinfection et même des vivres atténuer les difficultés qu'éprouvent certaines catégories de la population à cause de la crise du COVID-19.
- Il est fait obligation aux travailleurs des ministères et Institutions de l'Etat de porter des masques de protection homologués. Ces masques leur sont offerts gratuitement. Cependant ils sont en quantité très insuffisante et chaque travailleur est amené à déboursier de l'argent pour en acquérir en vue de se protéger.
- Les membres du Bureau du CES du Bénin élargi aux Présidents des Commissions permanentes ont discuté en réunion, des mesures spécifiques pour protéger la santé des travailleurs de l'Institution et des conditions de déroulement des travaux au sein de l'Institution en vue de lutter efficacement contre la propagation du virus du COVID-19.
- Le CES du Bénin a institué un calendrier de rotation de présence au poste à l'égard des travailleurs de l'Institution.
- Un dispositif de lavage systématique des mains est installé à l'entrée des locaux abritant le CES.
- Le CES du Bénin continue ses activités et les Conseillers de l'Institution travaillent dans un cadre bien adapté et respectant les mesures de distanciation recommandée, avec port de masques de protection et usage de gel hydro alcoolique.
- Des masques de protection et du gel hydro alcoolique ont été distribués aux travailleurs du CES.
- Le CES du Bénin n'a pas eu, pour le moment, un rôle et des responsabilités spécifiques en matière de lutte contre la pandémie du COVID-19 au Bénin.

B) Mesures à l'égard des entreprises, en particulier micros, petites et moyennes entreprises en tant que le moteur de l'emploi

Des aides ont-elles été discutées et développées au sein de votre institution ou en dehors, pour compenser les pertes, et/ou pour améliorer le financement, la fiscalité des entreprises (lignes de crédit...) ou réduire leurs coûts (report ou exonération de charges sociales ou fiscales...)? Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour les PME, les auto-entrepreneurs ou l'économie sociale? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

Réponses

Le Gouvernement a mis en place un mécanisme de collecte interne de fonds pour amener les Béninois à contribuer à l'effort national en vue de combattre le virus.

A la suite de cette initiative, au cours de la séance plénière d'ouverture de la deuxième session extraordinaire tenue le 14 avril 2020, les Conseillers ont discuté des modalités de la mobilisation au sein du CES du Bénin de ressources financières et/ou matérielles pour soutenir l'effort national en vue de lutter contre la propagation du COVID-19. Plus de six millions de F CFA ont été mobilisés par l'Institution pour appuyer le Gouvernement dans ses efforts.

Des discussions sont en cours au niveau national pour d'éventuelles aides pour compenser les pertes et/ou améliorer le financement, la fiscalité des entreprises ou réduire leurs coûts.

Diverses associations de travailleurs et d'employeurs font des propositions dans ce sens. Le CES du Bénin mène aussi des discussions dans ce cadre. Tout ceci pourra se concrétiser dans les jours à venir.

C) Mesures à l'égard de l'économie pour atténuer les mauvais impacts sur l'emploi

Des mesures ont-elles été discutées et prises pour protéger l'emploi au sein de votre institution ou en dehors (incitations à utiliser des mesures de suspension des contrats au lieu de licenciements, limitations de la possibilité de licencier ?) Le télétravail a-t-il été étendu ? Des difficultés sont-elles apparues dans sa mise en œuvre? Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour les groupes particulièrement défavorisés dans des domaines tels que le logement, les soins de santé, les prestations sociales...? Des débats ont-ils été ouverts dans le domaine politique ou scientifique sur les mesures de relance de l'économie? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

(La source d'info est entre autre, le site spéciale du FMI : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>)

Réponses :

A l'heure actuelle, face au COVID-19, le Gouvernement n'a pas instauré au Bénin un confinement général de la population. Il n'a été institué qu'un cordon sanitaire autour d'une douzaine de communes/municipalités pour limiter la propagation du virus. Ce cordon sanitaire qui restreint la circulation des humains et non des marchandises, combiné avec certaines limitations de déplacement à bord les moyens de transport en commun (bus), n'impactent pas encore très significativement l'activité économique et encore moins l'emploi. Il est institué un port obligatoire de masque de protection dans les communes/municipalités concernées et plus exposées au risque de propagation de la pandémie.

Avec ces mesures, les travailleurs, pour l'essentiel, vaquent plus ou moins normalement à leurs occupations tout en adoptant les gestes-barrières recommandés. Si certains pans de l'activité économique sont au ralenti, notamment les lieux de rassemblement pour des loisirs, les bars, buvettes et les hôtels, induisant un arrêt momentané de travail pour les employés, nous n'assistons pas à d'importantes vagues de suspension de contrats ou à de licenciements massifs de travailleurs.

Toutefois des débats se mènent en vue des propositions pour éviter un effondrement de l'économie due à la pandémie.

Le CES du Bénin, à travers ses membres, représentant des travailleurs et d'employeurs, sont partie prenante à ces débats et font de pertinentes propositions aux décideurs.

Un recensement des populations vulnérables aux impacts socio-économiques du COVID 19 est en cours dans les 77 communes du Bénin. Sont concernés : les artisans, les transporteurs, les hommes et les femmes actifs dans les activités génératrices de revenus,

Le Gouvernement a mis en place une cellule qui réfléchit sur les modalités d'accompagner financièrement les acteurs vulnérables qui seront recensés.

D) Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise Covid-19: transparence, partage de l'information et des données, inclusion, consultation, concertation et confiance mutuelle

Votre CES-IS travaille-t-il pour la formulation des réponses à la crise relative au Covid-19 ? (analyses, rapports, déclarations, diffusion d'informations sur les mesures en cours d'adoption...) ? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

Les partenaires sociaux participent-ils aux procédures d'élaboration des mesures adoptées à l'égard du Covid-19? De quelle manière le font-ils (accords sociaux, déclarations conjointes, consultation des gouvernements, diffusion de l'information à leurs membres...)? Le rôle que doit jouer le dialogue social apparaît-il dans les propositions d'alternatives à la reprise économique?

Y a-t-il une attention particulière accordée aux groupes vulnérables et/ou peu-organisés, comme les travailleurs informels, précaires, auto-employés, migrants, travailleurs en gig économie, etc...

Quelles sont les conventions collectives bipartites ou tripartites (au niveau de l'entreprise, secteur, régional, etc.) conclues spécifiquement pour répondre à la crise relative au covid-19 ?

Réponses

Les membres du CES, représentants des travailleurs et d'employeurs, ont fait des déclarations faisant ressortir leurs préoccupations, leurs propositions et approches pour une gestion concertée et efficace de la crise de COVID-19. Dans leur déclaration, ils ont mis l'accent sur la nécessité pour les Gouvernants de porter une attention particulière envers les couches les plus défavorisées, les travailleurs du secteur informel, les petits revendeurs des marchés, les conducteurs de taxi-moto, etc.

Les échanges continuent entre les représentants des travailleurs, des employeurs, membres du Conseil Economique et Social du Bénin avec l'Etat béninois.

E) Assurer la continuité du travail des CES-IS : planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif des services informatiques, télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et à ses conséquences.

Des mesures ont-elles été prises pour poursuivre l'activité du Conseil, notamment ceux sur la prévention des risques mais aussi dans le domaine de la formulation des réponses à la crise, mise en réseaux de différents acteurs clés, et/ou les études/ le sondage, la recherche ?

Réponses

- Au CES du Bénin, la continuité du travail est assurée grâce à un planning qui permet aussi bien aux Conseillers qu'au personnel administratif de travailler de manière rotative dans les locaux qui leur sont dédiés, avec un respect strict de la distanciation recommandée (1 m 50 au moins de distance entre les personnes).
- Un dispositif est mis en place à l'entrée des locaux abritant le CES pour un lavage systématique des mains.
- Des flacons de gel hydro alcoolique ont été acquis et mis à la disposition des Conseillers au niveau de chaque Commission permanente et du personnel administratif.
- Des masques de protection ont été acquis et distribués aussi bien aux Conseillers qu'au personnel administratif. Chacun est tenu de le porter de son lieu de résidence jusqu'au lieu de travail à l'intérieur du CES et tout au long du temps passé au sein de l'Institution.
- Un dispositif de visioconférence est mis en place pour permettre au Président et aux membres de l'Institution de tenir des séances de travail à distance avec les autres membres d'Institutions de la République et autres structures extérieures.

F) Initiatives au niveau régional (uniquement à l'attention des associations régionales)

Merci de partager des initiatives régionales telles que le partage d'informations, la collecte des données, l'analyse d'étude des cas, la formulation de déclarations communes et/ou de recommandations, etc.

ANNEXE

Note explicative

Le questionnaire est structuré en 5 sections (pour les institutions nationales). Vous trouverez ci-dessous des exemples de points à prendre en considération dans votre réponse, si cela est pertinent dans la situation de votre institution.

Cette note visa à faciliter vos réponses, en développant à titre d'exemple, certains éléments à prendre en compte dans vos réponses.

Dans chaque section, merci également de bien vouloir prendre en compte les sujets transversaux suivants dans votre réponse :

- **Inclusion et engagements des partenaires sociaux** : organisations de travailleurs et d'employeurs dans les débats et la formulation d'avis/recommandations sur les politiques sociales économiques et relatives au monde du travail
- **Inclusion et engagements des groupes vulnérables** (femmes, jeunes, précaires, travailleurs informels ou ceux qui ont un contrat atypique, auto-entrepreneurs, etc...) dans les débats, la formulation d'avis/recommandations et de réponses politiques
- **Secteurs économiques clés** : santé, transport, restauration, touristique, agriculture, grande distribution, fonction et service public, textiles, automobile, etc...
- **Etudes, recherches, sondages, évaluations** sur les impacts du covid-19 au niveaux sociaux économiques et sur les marchés du travail lancés par les autorités compétentes, partenaires sociaux, etc. (par qui, sur quoi et délai ?)

Merci de partager tous les documents déjà rédigés/publiés dans les domaines A, B, C, D E et F (pour les groupement régionaux)

Enfin, autant que possible, merci de bien vouloir donner des exemples concrets des rôles et des responsabilités que jouent ou ont joué votre institution. Partagez des défis mais aussi des réussites.

A) Mesure à l'égard des travailleuses et travailleurs dans l'économie formelle et informelle

- Existe-t-il une réglementation de la prévention des risques professionnels par les agents biologiques? Ces normes ont-elles une origine internationale (Conventions, directives...)?
- De nouvelles réglementations sur la protection sanitaire des travailleurs ont-elles été introduites dans cette hypothèse spécifique?
- Des instructions ou guides préventifs spécifiques ont-ils été préparés pour appliquer la réglementation?
- Des mécanismes spécifiques de suivi et de contrôle des mesures préventives ont-ils été mis en place?
- Y a-t-il eu des problèmes pratiques dans l'application de ces mesures préventives, liés par exemple à des facteurs tels que la taille des entreprises, le manque de conseils techniques adéquats ou des difficultés à obtenir les équipements de sécurité appropriés? Quel genre de difficultés?

- Dans quelle situation se trouvent les travailleurs en situation d'arrêt de travail en raison d'une infection ou sous observation en raison d'un risque de contagion en terme de prestations sociales de maladie? Y-a-t-il a un avantage ou une réglementation spécifique?
- Les mesures de fermeture d'activités, telles que les activités éducatives, et celles d'isolement social génèrent-ils de nouveaux besoins de prise en charge des mineurs ou des personnes dépendantes ? De nouvelles formules de conciliation travail-responsabilités familiales ont-elles été introduites (permis, adaptations des horaires...) ? Si ces formules entraînent une réduction des horaires et des salaires, existe-t-il des compensations pour les travailleurs?
- Pour les travailleurs des entreprises qui ne peuvent pas poursuivre leur activité du fait de cette crise sanitaire, des prestations spécifiques de protection sociale ont-elles été établies ou les conditions d'accès aux prestations existantes ont-elles été modifiées pour faciliter leur perception?
- Dans quelle mesure les mesures de protection mentionnées ci-dessus s'appliquent-elles aux travailleurs indépendants ?
- La situation des travailleurs tels que les migrants ou les travailleurs frontaliers a-t-elle été prise en compte dans ces mesures ?
- En ce qui concerne les soins de santé, des règles ont-elles été établies pour faciliter l'accès des travailleurs qui n'avaient pas leur couverture

B) Mesures à l'égard des entreprises, en particulier micros, petites et moyennes entreprises en tant que le moteur de l'emploi

- Des formules spécifiques ont-elles été établies pour favoriser la liquidité et l'accès au crédit des entreprises? Quel rôle le crédit public joue-t-il dans ces mesures et les organisations et institutions internationales?
- Des formules ont-elles été établies pour réduire ou faciliter le paiement des impôts et cotisations sociales (reports, exonérations ou réductions, reports de dettes fiscales...) ?
- Des formules ont-elles été établies pour réduire ou faciliter le paiement des fournitures de base pour les entreprises (énergie...) ?
- Des mesures spécifiques ont-elles été établies pour les secteurs les plus touchés par l'arrêt des activités?
- Des mesures spécifiques pour réduire les coûts des entreprises (par exemple, les cotisations sociales) ont-elles été établies pour les entreprises qui ne réduisent pas l'emploi (par exemple, parce qu'elles utilisent des mesures pour suspendre les contrats au lieu des licenciements) ?
- Existe-t-il des réglementations spéciales pour des domaines tels que les PME, les travailleurs indépendants ou l'économie sociale?

C) Mesures à l'égard de l'économie réelle pour sauvegarder et relancer les activités économiques et l'emploi

- Lors de la définition des activités commerciales soumises à la restriction pour aider au confinement, des mesures spécifiques ont-elles été prises pour maintenir une activité essentielle pour reprendre une activité normale ou favoriser une telle reprise?
- Des mesures ont-elles été prises pour éviter que les turbulences économiques résultant de la crise sanitaire ne soient utilisées pour déstabiliser la position des entreprises par des manœuvres spéculatives (par exemple sur les marchés financiers)?
- Votre gouvernement agit-il dans le cadre des institutions internationales ou régionales pour favoriser l'adoption de mesures de protection et de relance de l'activité économique et de l'emploi? Quelle est la réponse de ces institutions?
- Des propositions sont-elles formulées dans le domaine politique (parlement, partis politiques...) pour la relance de l'activité après la crise sanitaire? Et des propositions du domaine scientifique?
- Des mesures ont-elles été prises pour favoriser la continuité de l'emploi pendant la crise, à la fois en matière de contrôle (limitant les possibilités de licenciement) et de promotion (aide financière aux entreprises qui recourent à des suspensions de contrat plutôt qu'à des licenciements)?
- Le télétravail est-il utilisé plus largement qu'auparavant comme formule de maintien des affaires et de l'emploi? Des problèmes techniques ou organisationnels ont-ils émergé lors de la mise en œuvre ?

D) Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise Covid-19: transparence, partage de l'information et des données, inclusion, consultation, concertation et confiance mutuelle

- Votre CES-IS travaille-t-il à formuler des réponses à la crise relative au covid19 ? (analyses, rapports, déclarations, diffusion d'informations sur les mesures en cours d'adoption...)?
- Les partenaires sociaux participent-ils aux procédures d'élaboration des mesures adoptées à l'égard du Covid-19? De quelle manière (accords sociaux, déclarations conjointes, consultation des gouvernements, diffusion de l'information à leurs membres...)? Le rôle que doit jouer le dialogue social apparaît-il dans les propositions d'alternatives à la reprise économique?
- Y a-t-il une attention particulière accordée aux groupes vulnérables et/ou peu-représentés/organisés, comme les travailleurs informels, précaires, auto-employés, travailleurs migrants, travailleurs en gig économie, etc...
- Quelles sont les conventions collectives bipartites/tripartites (au niveau d'entreprise, secteur, provincial, etc) conclues spécifique pour répondre à la crise relative au covid-19 ?
- Des mesures spécifiques pour les groupes vulnérables et /sous organisés/représentés ont-elles été prises pour ces groupes sociaux qui peuvent être particulièrement touchés par la crise sanitaire du fait de leur situation socio-économique ou de leurs statuts du travail, de leur accès difficile aux prestations sociales? Par exemple:
 - Inclusion et engagement de ces groupes dans les débats et la formulation des réponses à la crise
 - Mesures pour préserver le logement (report des expulsions, prolongation des loyers, moratoire sur le paiement des loyers ...).

- Mesures pour assurer les approvisionnements de base, tels que l'eau ou l'électricité (report des paiements ...).
- Ajournement du paiement des crédits (hypothèques)
- Faciliter l'accès aux services de santé, aux services sociaux spécifiques pour les personnes particulièrement affectées par la limitation des déplacements (soins à domicile, alimentation...).
- Prestations spécifiques sociales pour les personnes ne pouvant répondre aux exigences générales du système (revenu de base ...).

E) Assurer la continuité du travail des CES-IS : planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif des services informatiques, télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et à ses conséquences.

- Des mesures ont-elles été prises pour poursuivre l'activité du Conseil, notamment ceux sur la prévention des risques, sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif informatique (télétravail), sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et ses conséquences.
- Globalement parlant, quel est le degré de l'implication de votre institution dans le domaine de la formulation des réponses à la crise, mise en réseaux de différents acteurs clés, et/ou les études/ le sondage, la recherche,
- Votre Institution a-t-elle produit des rapports sur les effets de la crise sanitaire (analyse de la situation, des mesures adoptées par les pouvoirs publics, déclarations institutionnelles, recommandations pour la protection de la santé...)?
- Quelle est la situation du fonctionnement du Conseil? Utilisez-vous le télétravail, les réunions virtuelles...? Avez-vous adopté des mesures pour protéger la santé de ceux qui exercent leur activité au CES-IS?
- Les agents sociaux et représentants de la société civile participent-ils au processus d'élaboration des mesures adoptées par les pouvoirs publics?
- Les partenaires sociaux ont-ils adopté des mesures liées à cette crise dans le domaine du dialogue social et de la négociation collective?
- Les partenaires sociaux ont-ils, individuellement ou conjointement, fait des propositions de mesures aux pouvoirs publics?
- Les agents sociaux ont-ils préparé des documents tels que des guides préventifs, des rapports pour faciliter l'application des nouvelles mesures...?
- Les partenaires sociaux de votre pays participent-ils à des initiatives développées à l'international?

F) Initiatives au niveau régional (uniquement à l'attention des associations régionales)

Merci de partager des initiatives régionales telles que le partage d'informations, la collecte des données, l'analyse d'étude des cas, la formulation de déclarations communes et/ou de recommandations, etc.

Bien entendus, vos préoccupations, suggestions sur autres points qui n'ont pas été couverts sont très bienvenues également.